

Situations précaires et conflictuelles

Un milliard de personnes, soit un sixième de la population mondiale, vit dans des États fragiles, de même qu'un tiers des personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. La moitié des enfants qui meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans sont nés dans ces pays. Et un tiers des femmes qui meurent durant la grossesse ou en couches vivent également dans ces pays. En outre, les répercussions régionales et internationales des problèmes qui affligent ces pays – conflits violents, instabilité, crime organisé, migration, traite des êtres humains – se font sentir bien au-delà de la communauté du développement. Dans ces circonstances, il est extrêmement difficile de réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

La précarité et les conflits sapent les perspectives de développement et réduisent l'efficacité de l'aide, tant sur le plan de l'acheminement que de la mise en œuvre. Dans ces conditions, les principes énoncés dans la Déclaration de Paris ne peuvent être appliqués de la même manière qu'ils le sont dans des conditions plus stables et pacifiques. Par ailleurs, dans les États fragiles, plus encore que dans les autres pays en développement, l'aide doit être considérée comme un élément de l'action menée au niveau international et de l'enveloppe totale des ressources : tous ceux qui s'occupent des questions de développement, commerciales, financières, diplomatiques et de sécurité doivent œuvrer ensemble pour relever les défis que posent la consolidation de la paix et l'édification de l'État, qui sont souvent des conditions nécessaires pour la croissance et la réduction de la pauvreté. La sécurité et le développement, les ressources intérieures et l'édification de l'État, la richesse en ressources naturelles, les envois de fonds des travailleurs émigrés et l'investissement sont également des questions connexes à considérer¹.

Progrès réalisés et problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Des progrès sensibles ont été accomplis depuis 2005 dans l'approche suivie pour venir en aide aux États fragiles. La communauté du développement a pris conscience des difficultés liées à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État, et de l'importance de mettre l'accent sur les règlements politiques, les négociations et la réconciliation générale. Elle a également reconnu qu'il faudra dans certains cas plusieurs générations pour réaliser des progrès significatifs.

Différents outils d'analyse ont été mis au point, tels que des évaluations des besoins en situation de conflit et d'après-conflit et des études sur l'économie politique et la gouvernance. Ces outils permis aux bailleurs de fonds et aux partenaires d'élaborer des stratégies communes, aidé à définir de nouvelles politiques de règlement des situations conflictuelles et précaires, et facilité les innovations en matière d'organisation telles que la création de groupes spécialement chargés des politiques.

¹ L'OCDE/CAD a adopté les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires pour tenter de répondre à ces questions et de combler ces lacunes (paragraphe 37 de la Déclaration de Paris). Voir OCDE, Policy Commitment to Improve Development Effectiveness in Fragile States, Direction de la coopération pour le développement/CAD (2007) et « Key Policy and Operational Commitments » dans le Manuel de l'OCDE sur la réforme du système de sécurité.



Les résultats des enquêtes de suivi, diagnostics et évaluations montrent que la mise en œuvre de la Déclaration de Paris n'est pas aussi avancée dans les pays en situation précaire et conflictuelle que dans les autres pays en développement. Par exemple, les États fragiles ont pris du retard dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement – bien que bon nombre de ces pays s'y emploient, et certains associent leurs stratégies sectorielles aux cadres de dépenses et aux dispositifs de suivi. Comme on pouvait s'y attendre, les bailleurs de fonds utilisent moins les systèmes nationaux dans les États fragiles que dans les autres pays en développement. L'aide au développement est moins prise en compte dans le budget et moins prévisible dans les États fragiles.

Dans un certain nombre de situations précaires, les bailleurs de fonds et les pays ont pris des mesures pour améliorer l'harmonisation et la coordination. À titre d'exemple, on peut citer l'utilisation de fonds fiduciaires multilatéraux dans les situations d'après-conflit (pour les programmes de redressement multisectoriels dans certains pays, et pour les fonds thématiques concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la région des Grands lacs), la création de bureaux conjoints par les bailleurs de fonds (Sud Soudan et Aceh, Indonésie) et l'établissement de mécanismes nationaux de mise en commun des ressources humaines et financières (Royaume-Uni, Pays-Bas, États-Unis et Canada). Des progrès ont également été accomplis dans plusieurs pays en matière de planification intégrée et d'évaluation largement participative des besoins après un conflit. Des cadres de résultats stratégiques transitoires qui établissent le principe de responsabilité mutuelle des principaux résultats ont été formulés et mis en place dans des pays tels que Haïti, le Libéria, le Timor-Leste et la République démocratique du Congo. Néanmoins, la mise en œuvre au niveau national reste problématique et il importe de s'attacher en priorité à améliorer la coordination interne et externe entre les partenaires de développement pour accroître l'impact sur le développement.

Le Programme d'action d'Accra

Le programme d'action préliminaire définit un ensemble de mesures visant à adapter les principes énoncés dans la Déclaration de Paris aux situations caractérisées par une maîtrise insuffisante des opérations par le pays et un manque de capacités: a) réaliser des évaluations conjointes de la gouvernance et des capacités pour examiner les causes du conflit, de la précarité et de l'insécurité, en faisant appel dans toute la mesure possible à la participation de tous ceux concernés; b) poursuivre les objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État en s'attaquant aux causes fondamentales du conflit et de la précarité et en aidant à assurer la protection et la participation des femmes; c) faire en sorte que les bailleurs de fonds fournissent une aide au renforcement des capacités fondée sur la demande, spécialement adaptée et coordonnée pour améliorer les fonctions essentielles de l'État et amorcer sans tarder un redressement durable, moyennant des mesures intérimaires bien échelonnées à l'appui des institutions locales; d) adopter des modalités de financement souples, rapides et à long terme, basées le cas échéant sur la mise en commun des ressources; et e) mettre en place des dispositifs de suivi et d'information sur les bonnes pratiques en matière d'assistance aux pays en situation précaire.

